

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 27 novembre 2024**  
**L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre**  
**À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 9**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Christian JANOT

**ABSENTS :**

Madame Magali ROUX, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY, Madame Eliette MAUTREF donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Charles BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Luc GUERIN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

**N°31\_271124**

**Objet : Destination des chèquiers et colis  
non utilisés offerts à l'occasion des fêtes  
de fin d'année aux seniors Aubagnais**

**Date de la convocation : 21/11/2024**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20241127-271124\_31-DE  
Reçu le 04/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
04/12/2024

**Délibération n°31\_271124 :****Objet : Destination des chèquiers et colis non utilisés offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux seniors Aubagnais****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

Chaque année, le CCAS offre un colis gourmand accompagné d'un chéquier cadeau (de 30 à 40 euros selon composition du foyer) aux seniors Aubagnais. Cette prestation entre dans le cadre des aides facultatives dispensées par le CCAS, elle est soumise à condition de ressources. Il s'avère que certaines personnes bénéficiaires ne viennent pas récupérer leur colis et leur chéquier malgré les différentes relances des services. Il convient donc de délibérer pour valider la destination des chèques et colis non distribués.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,****ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-5 et suivants,**VU** la délibération n° 03-220617 du Conseil d'administration du CCAS du 22 juin 2017 relative à l'adaptation du dispositif d'aides facultatives en direction des personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année,**CONSIDERANT** que, malgré les relances de l'Etablissement, tous les colis et chèquiers ne seront pas distribués, en raison de désistements et de non réclamation,**CONSIDERANT** que le remboursement de ces chèques et de ces colis ne peut être demandé,**CONSIDERANT** la mission de l'Epicerie sociale en matière de précarité alimentaire,**DECIDE:****ARTICLE 1 : D'AUTORISER** la réaffectation des colis alimentaires au sein de l'Epicerie sociale,**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** la remise des chèquiers et colis non distribués, après avis de la Commission des aides du CCAS :

- Aux personnes en rupture de ressources ou dans l'attente d'une régularisation de situation,
- Dans le cadre d'actions menées en faveur de ces publics,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal, à redéployer les colis gourmands et les chèques cadeaux 2024, à partir du 1er février 2025, et ce jusqu'à épuisement des stocks,**ARTICLE 4 :** Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du CCAS et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.Accusé de réception en préfecture **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

013-261300412-20241127-271124\_31-DE

Reçu le 04/12/2024

Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb

er=211523KKN191,givenName=

Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden

t,OU=0002 261300412,2.5.4.

97=#0C0F4E545246522D323631

333030343132,O=CCAS AUBAGN

E,C=FR

04/12/2024